

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joel PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Patrick DELEPCH

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents :

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2020-028 : VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2020

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 9 mars 2020 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 40 votes pour et 1 abstentions (Madame Annie SOURZAT), valide le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 9 mars 2020.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur André MANIE, doyen d'âge de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joel PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Patrick DELEPCH

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents :

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2020-029 : ELECTION DU PRESIDENT

Rapporteur : André MANIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-2,

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Monsieur André MANIE, en sa qualité de doyen de l'assemblée est amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du président. Il est procédé à l'appel des candidatures. Monsieur Jean-Marie COURTIN est candidat à la présidence de la communauté.

Monsieur André MANIE, le doyen du conseil communautaire, rappelle que l'élection du président de la communauté s'effectue, en application des dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, Monsieur Jean-Marie COURTIN est déclaré élu président de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joel PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Patrick DELEPCH

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents :

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2020-030 : DETERMINATION DU NOMBRE DE SIEGES DE VICE-PRESIDENTS ET COMPOSITION DU BUREAU

Rapporteur : Jean-Marie COURTIN

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé d'un président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le Conseil Communautaire fixe le nombre de vice-présidents. Ce nombre ne peut être supérieur à 20% de l'effectif total du conseil communautaire soit 9 pour la Communauté de Communes Quercy-Bouriane ni excéder 15 vice-présidents.

Par dérogation, il est possible d'augmenter le nombre de vice-présidents jusqu'à 30% soit 13 pour la Communauté de Communes Quercy-Bouriane par un vote spécifique du conseil communautaire, à la majorité des deux tiers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 40 votes pour et 1 vote contre (Monsieur Pascal SALANIE), approuve :

- la création de 7 sièges de Vice-présidents,
- la composition suivante pour le bureau : un Président et 7 Vice-présidents.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Christine OUDET – Joel PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel : Patrick DELEPCH

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Zargha DE ABREU – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents :

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2020-031 : ELECTION DES VICES-PRESIDENTS

Rapporteur : Jean-Marie COURTIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10,

Vu le procès-verbal de l'élection du Vice-président annexé à la présente délibération,

Vu les résultats des scrutins,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal à la majorité absolue poste par poste,

Le Conseil Communautaire proclame en tant que :

- 1^{er} Vice-président Monsieur Patrick LABRANDE en charge de la Transition Energétique et de l'Environnement,
- 2^{ème} Vice-président Monsieur Yves DELMAS, en charge des Finances et de l'Administration,
- 3^{ème} Vice-président Madame Nathalie DENIS, en charge du PLUI et du Logement,
- 4^{ème} Vice-président Monsieur Claude VIGIE, en charge des Travaux et de la Voirie,
- 5^{ème} Vice-président Monsieur Michel FALANTIN, en charge de la Jeunesse, du Sport et de l'Action Sociale,
- 6^{ème} Vice-président Monsieur Stéphane MAGOT, en charge de l'Economie, l'Emploi et le Tourisme,
- 7^{ème} Vice-président Madame Nicole BRUNEAU, en charge de la Culture.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN